



Reprise de logement par mon bailleur

Par **amplitude**, le **23/03/2008** à **21:55**

Ma propriétaire m'a fait parvenir via un courrier recommandé en aout 2007 qu'elle souhaitait récupérer son logement pour y mettre sa petite fille en me joignant une attestation sur l'honneur. Dans ce courrier, elle m'indiquait que je devais partir fin janvier.

Arrivé fin janvier, je n'ai eu aucune nouvelle de sa part. Avec la loi d'hiver, cela ne pas étonné. Cette semaine j'ai reçu un second courrier recommandé de sa part m'informant qu'elle viendrait récupérer ses clés le 29 mars date à laquelle elle reprenait le logement.

Pour information, je suis en invalidité avec un enfant à charge et ma fille, caution du logement, a donné sa démission et n'a plus de ressources.

J'ai lu sur le net que la signification devait se faire par lettre recommandée d'huissier que je n'ai pas en ma possession. Et je n'ai aucun retard de paiement de loyer.

De même mon bail est de un an et est renouvelable au 28 mai 2008.

Par ailleurs en mars et avril 2006 j'ai payé mes 2 mois de caution, 1 mois pour chaque mois, est ce la date de départ du bail ou dois je prendre celle du contrat ?

N'ayant aucun autre logement malgré mes démarches, que puis je faire afin de ne quitter mon logement que fin avril ? Je voulais faire un courrier à ma propriétaire mais je souhaiterai argumenter ma lettre avec des textes surs avec mes droits.

Merci de votre aide

Par **Mike46**, le **24/03/2008** à **09:14**

Bonjour,
Votre logement est un meublé ? Si non pourquoi avez-vous un bail d'un an ?
Cordialement

Par **amplitude**, le **24/03/2008** à **11:51**

Bonjour

Non mon logement n'est pas meublé et je sais que le bail est normalement de 3 ans minimum, mais le mien est de 1 an. Comme vous je ne sais pas pourquoi.